

ESPERANCE DE BERNAY

S.C.S. GYMNASTIQUE

Tél. : 02 32 43 01 09

Feuille à conserver par le gymnaste

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez décidé d'inscrire ou de réinscrire votre enfant ou vous-même, cette année à l'Espérance de Bernay, et nous vous en remercions.

L'inscription au club implique l'acceptation des règles suivantes:

A - Dossier d'inscription

Le gymnaste ne pourra commencer les cours que lorsque son dossier aura été rendu complet, c'est à dire:

1. Fiche individuelle d'inscription : complétée et signée
2. Certificat médical d'aptitude à la Gymnastique aux agrès joint
3. Une photo d'identité
4. Règlement de la cotisation joint Chèque rédigé à l'ordre de l'Espérance 011 éventuellement règlement en espèces (totalité de la Cotisation)
 - Autorisation parentale si enfant en compétition

B - Horaires

Il est expressément demandé aux parents et gymnastes de veiller au respect des horaires de cours. Le temps passé dans les vestiaires ne devant pas amputer le temps des cours. Chacun se doit d'arriver plus tôt afin de passer sa tenue.

IMPORTANT : Les parents se doivent de prendre en charges leurs enfants dès la fin du cours. Le Club ne peut assurer leur garderie hors des horaires du Moniteur et ne pourra être tenu responsable d'un enfant restant seul après la fermeture des portes.

TOUT ENFANT AYANT UN LANGAGE OU UNE ATTITUDE INCORRECTE POURRA SE VOIR EXCLU DU CLUB.

C - Absence

1. Absence du moniteur

Les gymnastes seront prévenus lors du cours précédent. Toutefois, nous remercions les parents d'accompagner leurs enfants afin de s'assurer d'aucune absence de dernière minute, cela peut malheureusement arriver.

2. Absence du gymnaste

Nous vous remercions de bien vouloir prévenir le club à l'avance dans la mesure du possible

D - Hygiène

Par mesure d'hygiène, toute personne souffrant de verrues plantaires devra porter des chaussons. Toute égratignure ou blessure sera recouverte par un pansement adhésif Tout porteur de poux sera interdit de plateau. En règle générale, tout gymnaste portant des signes extérieurs de manque d'hygiène et de soins sera refusé.

E - Tenue

La tenue est OBLIGATOIRE pour tous:

Garçons : Short et Tee-shirt

Filles: Justaucorps et tee-shirt

Les Gymnastes participant aux compétitions devront se procurer la tenue officielle à savoir :

Garçons : Short, tee-shirt, le survêtement

Filles: Justaucorps, tee-shirt, le survêtement

Vêtement d'occasion : un panneau d'affichage est à votre disposition. Inscrivez vos vêtements Club à vendre, et consultez-le régulièrement en cas de besoin.

IMPORTANT: Veuillez à ce que toute la tenue soit marquée au nom de l'enfant.

F - Déplacement en compétition

Les parents seront tenus de respecter les convocations de leurs enfants (date, heure et lieu de départ).

Nous les invitons, dans la mesure du possible, à venir encourager leurs enfants.

G - Congés scolaires

Le Club n'assure pas les cours pendant les congés scolaires.

H - Accidents.

En cas d'accident pendant les heures d'entraînement, une déclaration est faite auprès de notre assurance (incluse dans la cotisation). Cette mutuelle sportive vous remboursera la différence restant à votre charge, après remboursement de la Sécurité Sociale et votre mutuelle.

Aussi nous vous prions de retirer auprès du moniteur la déclaration d'accident à rendre complétée par le Médecin dans les 48 heures. Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce délai afin d'éviter tout refus de prise en charge.

De plus il sera demandé au blessé un Certificat de Guérison, pour pouvoir reprendre les cours et être assuré de nouveau.

I - Vestiaires

Nous vous demandons de ne pas laisser dans les vestiaires d'objets de valeur, argent etc.

LE CLUB NE POURRA ETRE TENU RESPONSABLE DES VOLS QUI POURRAIENT S'Y PRODUIRE. RAPPEL: Il est nécessaire de marquer les vêtements au nom de l'enfant. Des vêtements sont fréquemment oubliés dans les vestiaires. Sachez que nous gardons un stock de vêtements oubliés. Tout vêtement qui n'aura pas été réclamé avant la fin de la saison sera donné au bénéfice d'œuvre sociale.

J - Modification d'adresse ou numéro de téléphone en cours d'année.

Ne pas oublier de nous signaler toute modification à ce sujet.

K - Arrêt de l'activité en cours d'année.

Aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel il. l'appréciation des dirigeants du Club.

Le Comité Directeur.